

ARRÊTÉ N° DRIEAT-2026-0048

portant ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » au titre de l'année 2026

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;

Vu l'arrêté n° IDF-2026-01-05-00003 du 5 janvier 2026, portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la décision n° IDF-2026-01-05-00011 du 5 janvier 2026, portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » est ouvert à la direction des routes d'Île-de-France au titre de l'année 2026.

ARTICLE 2 : Madame Sophie DUPAS, directrice adjointe exploitation et entretien, des routes d'Île-de-France est nommée présidente du jury pour le concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des Travaux Publics de l'État branche « routes, bases aériennes » organisé par la Direction des routes d'Île-de-France au titre de l'année 2026.

ARTICLE 3 : Le nombre et la répartition des postes ouverts au concours professionnel au titre de l'année 2026 seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE 4: La date limite d'inscription au concours est fixée au 02 mars 2026. La date des épreuves écrites est fixée au 02 avril 2026.

ARTICLE 5 : L'organisation matérielle du concours est confiée conjointement au Centre de valorisation des ressources humaines de Paris et au Bureau de la formation, des concours et du recrutement de la Direction des routes Île-de-France.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Créteil, le 26 janvier 2026

Pour le préfet et par subdélégation,

*Le directeur régional
et interdépartemental adjoint,
directeur des routes Île-de-France*

Jacques SALHI

Date : 2026.01.26 15:55:36 +01'00'